



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 1 -
SÉANCE N° 528 DU 27 MAI 2024

CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030 ET CONVENTION PROGRAMME 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Perin, Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Sébastien Buron a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin.

Didier Pillon et Solange Bruneau sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 29 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 MAI 2024

CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030 ET CONVENTION PROGRAMME 2024

Rapporteur : Patrice Morin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les décisions du comité interministériel des villes du 19 février 2013,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixant les principes de la politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020 du 21 février 2014,

Vu la circulaire de la secrétaire d'État chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 - 2030 dans les départements métropolitains,

Considérant qu'un travail partenarial animé par Laval Agglomération et la Préfecture de la Mayenne a été réalisé sur la période de novembre 2023 à janvier 2024,

Que la rédaction du contrat de ville de Laval Agglomération 2024 - 2030 Quartiers 2030 a résulté de ses travaux,

Qu'une programmation au titre de l'année 2024 a fait l'objet d'une validation par le comité de programmation financière du contrat de ville de Laval Agglomération le 27 mars 2024 et peut être engagée,

Que l'engagement financier inscrit au budget à cet effet est de 105 000 €,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le contrat de ville de Laval Agglomération 2024 - 2030 Quartiers 2030 est approuvé.

Article 2

La convention programme 2024 du contrat de ville de Laval Agglomération est approuvée.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à verser les subventions qui sont accordées aux porteurs de projets et à recouvrer les recettes pour les actions portées par la ville de Laval au titre de la convention programme 2024 du contrat de ville de Laval Agglomération.

Article 4

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault